

DÉPARTEMENT DU NORD

---*---

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

---*---

CANTON DE LE CATEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
BUSIGNY

OBJET : Réalisation de travaux complémentaires à l'école J. Prévert pour la réfection de la cour de récréation.

Séance ORDINAIRE

5 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le cinq septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la maison commune, sous la Présidence de Didier MARÉCHALLE, Maire, à la suite de la convocation du 29 août 2024, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Président : Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 19

11 présents : Didier MARÉCHALLE, Maire, René SCAILTEUX, 1er adjoint, Christophe LEBRUN, 3ème adjoint, Francine RICHEZ, 4ème adjoint, Julien GOEMAERE, 5ème adjoint, Marie-Françoise BUISSET, Hervé SÉRUSIER, Stéphane LEBLEU, Pierre CZERYBA, Christian PECQUEUX, Chloé GOMANNE.

1 absente excusée : Angèle DUPUY

2 absents : Marie-Thérèse DESICY et Fabienne DUBUS

Procurations : Mme Nicole GOURMEZ à M. Didier MARECHALLE
Mr Franck DEFOSSEZ à Mme Francine RICHEZ
Mme Annie WYART à Mr René SCAILTEUX
Mme Cécile COLPIN à Mr Julien GOEMAERE
Mr William LEMAIRE à Mr Christian PECQUEUX

Secrétaire de séance : Mme Francine RICHEZ

Par délibération du 8 mars 2024, le conseil municipal a autorisé les travaux de mise aux normes PMR de l'école J. Prévert et la réfection des sanitaires, il a adopté le plan de financement correspondant.

Les demandes de subvention ont été acceptées à hauteur de :

- ✓ **78 030,00 €** au titre de la Dotation de Soutien de l'Etat aux Investissements Locaux (DSIL),
- ✓ **20 000,00 €** au titre des fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis.

Le montant des travaux prévus est de **298 303.01 € HT**.

Après consultation des entreprises et avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 28 juin 2024, les marchés ont été attribués pour permettre la réalisation des travaux pendant les congés d'été et réduire la gêne occasionnée par les travaux de gros œuvre pour les élèves et les enseignants.

Les entreprises attributaires sont :

- **Lot n° 1 gros œuvre ; Entreprise Freddy M** pour un montant de **193 910.00 € HT**
- **Lot n° 2 Voirie Réseaux Divers ; Entreprise Descamps TP** pour un montant de **78 618.00 € HT**
- **Lot n°3 Menuiseries Ecole Claude Bernard ; Entreprise Pro Concept Rénovation** pour un montant de **18 342.06 € HT**
- **Lot n° 4 Menuiseries Ecole Jacques Prévert ; Entreprise Pro Concept Rénovation** pour un montant de **25 755,01€ HT**

Lors du déroulement des travaux, il est apparu nécessaire de renouveler les enrobés de la cour de récréation principale, ce qui n'était pas prévu dans les travaux programmés.

Pour cela, il est proposé de conclure un avenant au marché en cours avec l'entreprise **FREDDY M**, d'un montant de **25 948.00 € HT**.

Il est rappelé que ces travaux seront réalisés, comme pour les installations sanitaires, en dehors des périodes scolaires pour limiter la gêne occasionnée aux élèves et aux enseignants.

A la suite des travaux de l'école Jacques Prévert, dans les mêmes conditions, les travaux de remplacement des vitrages de l'école Claude Bernard seront réalisés par l'entreprise pro concept pour un montant de **18 342.06 € HT**.

Après consultation et vote, le conseil municipal décide à **13 voix pour et 3 Abstentions** d'autoriser la réalisation de ces travaux supplémentaires.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Francine RICHEZ

Le Maire,
Didier MARÉCHALLE

Certifié exécutoire par la transmission
en Sous-Préfecture le 9 septembre 2024
et l'affichage à Busigny le 9 septembre 2024

